

# La gestion durable des zones côtières : politiques et pratiques en Afrique tropicale

Par François Edgard FAURE  
Institut de Recherche en sciences humaines  
Centre national des données et de l'Information océanographiques (Gabon)  
faured@yahoo.fr

*Les enjeux du « développement durable » englobent aussi la gestion des océans. L'environnement marin exerce une action sur le milieu terrestre. Certains des dossiers les plus névralgiques auxquels la communauté internationale devra s'attaquer auront trait aux océans. Le sommet mondial de la Terre, organisé à Rio de Janeiro en 1992, a entraîné des progrès indéniables et des changements institutionnels significatifs aux niveaux national et local. Pour renforcer ces initiatives, le sommet mondial de Johannesburg a fixé pour 2012 l'objectif de créer un réseau mondial représentatif des zones marines et côtières afin d'enrayer la dégradation de l'environnement marin et côtier. Cette communication est une analyse de deux politiques adoptées en Afrique tropicale : le programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest et la stratégie de mise en œuvre d'un réseau de parcs nationaux au Gabon.*

## **1. Les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique**

La colonisation et l'industrialisation ont été à l'origine d'une nette dégradation de l'environnement en Afrique à partir des années 1960. Le phénomène s'est intensifié durant les décennies 1970 et 1980, principalement à cause de la pauvreté, des catastrophes naturelles, des disparités économiques, du faible développement de la science, du manque de technologies appropriées et de la mauvaise gouvernance des Etats. En 1968, à Alger, les pays du continent adoptaient la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. En 1972, quatre ans plus tard, les pays africains participaient à la Conférence de Stockholm qui posait les fondements d'une initiative internationale en faveur de l'environnement et débouchait sur la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Dans les années 1970 ont été adoptées plusieurs conventions internationales auxquelles des pays africains ont adhéré, notamment la Convention de 1971 relative aux zones humides (Ramsar) et la Convention de 1973 sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction (CITES). En 1979, les gouvernements africains ont pris un certain nombre d'initiatives, notamment l'élaboration de lignes directrices qui ont été par la suite intégrées dans le Plan d'action de Lagos, dont tout un chapitre est consacré aux questions d'environnement (*Synthèse sur l'avenir de l'environnement en Afrique*, PNUE, 2002).

A la suite des catastrophes graves sécheresses et d'autres problèmes environnementaux (pollution marine, diminution de la biodiversité, prolifération des maladies d'origine hydrique, etc.) qui ont frappé l'Afrique durant les années 1970 et 1980, les gouvernements de ce continent ont créé des institutions sous-régionales spécialisées dans le climat, la surveillance de l'environnement et l'atténuation des conséquences de la sécheresse. C'est ainsi qu'on a vu le jour l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), le DMC (Centre de surveillance de la sécheresse pour l'Afrique de l'Est), la CDAA (Communauté de développement de l'Afrique australe) et le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). De même, afin de lutter contre les problèmes liés à l'environnement, les ministres africains du domaine réunis au Caire (Egypte) en 1985 ont décidé de créer la CMAE, en collaboration avec le PNUE, la Commission économique pour l'Afrique (Nations unies) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La CMAE a adopté un programme, appelé Programme du Caire, qui encourage la coopération nationale et régionale en faveur de l'environnement. Depuis 1985, elle a tenu huit sessions qui ont produit des résultats cumulés tangibles, notamment l'adoption de la Convention de Bamako en 1991, l'adoption de la Position africaine commune pour la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1991, la mise en place d'un réseau et de comités spécialisés dans l'environnement et l'harmonisation de la position de l'Afrique sur les questions d'environnement mondial.

La stratégie mondiale de conservation, définie en 1980, a introduit pour la première fois le concept de développement durable et incité les gouvernements africains à adopter leurs propres stratégies nationales de conservation. En réponse aux conclusions du rapport de la CMED intitulé (*Notre Avenir commun*) qui met l'accent sur les sujets d'inquiétude communs et à la résolution adoptée en 1987 par l'Assemblée générale des Nations unies la première Conférence régionale africaine sur l'environnement et le développement a été organisée en 1989 à Kampala (Ouganda). En adoptant le Plan d'action de Kampala pour le développement durable, elle s'est fixée pour objectif d'intégrer les questions environnementales dans toutes les politiques économiques existantes et futures, afin de protéger et d'améliorer l'état de l'environnement, ainsi que les réserves en ressources naturelles de la région africaine.

A la suite du sommet de la Terre qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), l'Assemblée générale des Nations unies a décidé en décembre 2000 d'organiser un Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu en août 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). Le Sommet de Johannesburg avait souligné, pour ce qui est de l'environnement marin, l'urgence d'une action concernant les océans, les côtes et les petits Etats insulaires en matière de développement durable. Les principales recommandations portaient sur la gestion intégrée des océans et des zones côtières, la gestion durable des pêches et le renforcement des organisations régionales de gestion des pêches, la biodiversité et le développement d'approches écosystémiques, la protection contre les pollutions marines, la mise en œuvre de programmes de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement marin, le développement d'initiatives de base communautaire dans le domaine du tourisme durable pour les petits Etats insulaires.

Une nouvelle conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles s'est tenue, à Paris au siège de l'UNESCO le 12 novembre 2003, pour actualiser les engagements pris lors du Sommet mondial de Johannesburg et élaborer un plan pour les traduire dans des faits concrets.

## **2. La réponse des Etats africains pour le développement durable : exemples des initiatives des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Gabon**

Les océans couvrent plus de 71 % de la surface de la Terre, faisant ainsi de celle-ci la planète bleue par excellence. Ils ont un rôle multiple et vital, non seulement pour les écosystèmes, mais pour notre société et son bien-être. Ils abritent plus de 97 % de la vie sur Terre, représentant ainsi une corne d'abondance pour la biodiversité. Un pourcentage de plus en plus significatif de la population mondiale vit en zone littorale, comptant ainsi sur les écosystèmes côtiers et marins pour son alimentation et sa source de revenu. Pour la plupart des pays en développement ayant accès à la mer, les océans représentent la seule chance de survie. Pour certains pays côtiers africains, les océans sont la source d'importants revenus grâce aux industries de la pêche, de l'exploitation pétrolière, du tourisme et de l'extraction minière des fonds océaniques.

Durant la dernière décennie, l'équilibre écologique des zones côtières, notamment des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre s'est vu de plus en plus menacé par la sur-pêche, la destruction des mangroves, la surpopulation, le développement économique en zone littorale et la mauvaise gestion. Les progrès liés à la conservation de ces écosystèmes fragiles ont été lents. Toutefois, depuis les années 2000 de nouvelles stratégies de conservation de la biodiversité marine ont été mises en place sur le continent. Nous analyserons le Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest et la stratégie de mise en œuvre d'un réseau de parcs nationaux au Gabon.

### **a) Le Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM)**

Six pays d'Afrique de l'Ouest et cinquante organisations oeuvrant dans les domaines de développement, de la recherche et de la conservation ont convenu, au terme d'une conférence au sommet, tenue à Dakar le 13 juin 2003, de conjuguer leurs efforts en matière de conservation des ressources côtières.

Dix ministres chargés de l'environnement ou des pêches, représentant respectivement le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal ont approuvé la nouvelle stratégie régionale des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest. Cette stratégie débouchera sur une gamme d'activités d'un coût global de 30 millions d'euros sur une période de cinq ans.

Signalons qu'environ 60 % des 22 millions de personnes qui peuplent les six pays de l'Afrique de l'Ouest concernés par cette stratégie habitent les littoraux et vivent de la pêche. En Mauritanie, par exemple, cette

activité contribue pour 12 % au PIB et rapporte 50 % des recettes en devises du pays. Le poisson constitue également 60 % des protéines animales en termes de consommation en Afrique de l'Ouest.

La surexploitation de la pêche le long de la côte ouest-africaine menace les conditions d'existence des populations autant que la biodiversité, menace exacerbée par la destruction des aires de frai. Pour protéger des stocks inestimables de poissons, plus d'aires marines protégées ont déjà été instaurées le long du littoral par les Etats ouest-africains, singulièrement ceux qui sont membres de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP).

### ***L'objectif et les retombées attendues du PRCM***

La mission du Programme régional de conservation marine est de préserver les écosystèmes côtiers et marins qui offrent des ressources d'une importance vitale pour les populations et les économies des pays concernés, que ce soit au travers de la pêche ou du tourisme.

Porté par un grand nombre de partenaires – ministères responsables de la pêche et de l'environnement, universités, associations socioprofessionnelles, communautés locales –, au premier rang desquelles la Commission sous-régionale des pêches, le Programme régional de conservation marine est issu d'un processus de concertation approfondie qui a permis d'élaborer une Stratégie et un Programme d'action associant une quarantaine d'institutions.

A cet effet, l'initiative nouvellement mise en place travaillera sur la base des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002 et des orientations du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), principalement pour constituer d'une part un réseau transfrontalier efficace d'aires marines protégées, pour inciter à des pratiques de pêche durable, et d'autre part de préserver le savoir-faire et le patrimoine culturel des communautés locales et de développer l'écotourisme.

La stratégie régionale de conservation marine est le fruit d'une intense collaboration entre l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Wetlands international, la Fondation internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et la CSRP. Les représentants des institutions scientifiques, des agences gouvernementales et des organisations internationales de développement ont consenti d'apporter un large appui technique et financier à la mise en œuvre de cette stratégie de la région d'Afrique de l'Ouest.

### ***Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : l'exemple du Parc national du Banc d'Arguin***

Situé sur le littoral de la République islamique de Mauritanie, le parc national du Banc d'Arguin s'étend sur environ 12 000 km<sup>2</sup>. La décision de créer le parc a été prise en premier lieu pour assurer la protection d'importants peuplements d'oiseaux. En effet, le parc accueille près de 45 000 couples de pélicans, flamands, spatules, hérons, sternes, goélands, cormorans, etc., et en période d'hivernage, plus de deux millions de courlis, barges, bécasseaux, pluvieux.

Les premières observations ont montré que la plupart des oiseaux nicheurs étaient piscivores et que leur abondance traduisait la formidable richesse des eaux du parc. Les recherches actuelles ont également mis en évidence le rôle prépondérant de la zone pour la reproduction des poissons et des crustacés. Cette richesse exceptionnelle explique également la présence d'une communauté de pêcheurs vivant sur le Banc d'Arguin depuis des temps immémoriaux : les Imraguen. Ce peuple côtier a développé la capacité de pêcher en collaboration directe avec les dauphins pendant les migrations du mullet jaune.

En 1998, suite au constat de l'augmentation alarmante de la pêche illégale sur le territoire du parc, un projet de mise en œuvre d'une véritable surveillance maritime a été élaborée par le parc national du Banc d'Arguin, la FIBA et la Délégation pour la surveillance de la pêche et du contrôle maritime (ministère de l'économie maritime). La gestion du système a nécessité, au sein du parc, la création d'un département surveillance et conservation. Le financement du projet élaboré par la FIBA a été assuré par le WWF avec un appui technique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, établissement public du ministère de l'environnement français.

Les enseignements de l'expérience mauritanienne permettent aujourd'hui de dire que l'organisation de la surveillance pourrait être transposée dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest partenaires du Programme régional de conservation de la zone côtière et marine. L'objectif étant bien sûr d'étendre rapidement l'expérience à toutes les aires marines protégées du pays du golfe de Guinée.

**b) La stratégie de mise en œuvre d'un réseau de parcs nationaux au Gabon**

**Le contexte de création des parcs nationaux au Gabon**

Le Gabon a créé, le 30 août 2002, treize parcs nationaux, décision qui s'intègre dans un long processus de prise de conscience du patrimoine naturel des Etats d'Afrique centrale, de mise en œuvre des conventions internationales et de mise en application du nouveau code forestier, promulgué le 31 décembre 2001.

La création de ces parcs rentre dans la droite lignée du processus de Yaoundé, engagements pris par les chefs d'Etats d'Afrique centrale, à protéger un minimum de 10 % de la superficie de leur territoire en parcs nationaux. Tous ces engagements ont en outre été renforcés par le lancement au Sommet mondial à Johannesburg d'un partenariat pour la protection de la forêt du Bassin du Congo. Lancement effectué en présence de certaines personnalités politiques telles que le secrétaire d'Etat américain Colin Powell, le président congolais, Denis Sassou Nguessou, et le commissaire européen pour la coopération, Paul Nielson.

Il faut signaler que trois aires protégées existaient déjà sous un statut différent (Loango, Lopé et Minkébé) ; deux anciennes aires protégées (Moukalaba et monts Doudou) ont été réunies en un parc national et une réserve naturelle existante (Ipassa) fait désormais partie d'un ensemble beaucoup plus vaste. Huit parcs nationaux sont entièrement nouveaux. Au total, les treize parcs nationaux représentent 2 837 128 hectares, soit de plus de 10,6 % de la superficie totale du territoire. De plus, ces parcs comprennent 129 307 hectares de territoire marin.

Cette initiative est le résultat de plusieurs années de travaux et de recherche du gouvernement gabonais avec l'appui de partenaires internationaux tels que : Union pour la conservation de la nature (UICN), le World Wildlife Fund for Nature (WWF) et la Wildlife Conservation Society (WCS). A travers des sondages botaniques sur l'ensemble du territoire gabonais, c'est l'UICN qui la première aura permis la classification documentée de l'ensemble des aires actuelles au Gabon (UICN, 1990).

Les observations qui en résultent classent le Gabon comme un lieu unique au monde en terme de ses trésors naturels. A elle seule, la flore gabonaise est plus diversifiée que celle de l'ensemble des pays de l'Afrique de l'ouest. Les Monts de Cristal au nord-ouest du pays renferment les orchidées qui fascinent les plus grands botanistes du monde. En ce qui concerne les animaux, le Gabon abrite d'importantes populations typiques des forêts : gorilles, chimpanzés, éléphants. L'avifaune est également représentative de la richesse nationale, avec plus de 600 espèces. De même, le Gabon est l'un des rares pays de la région équatoriale dont les côtes sont maintenant visitées par les orques, mammifères marins des régions froides.

**Tableau 1 : Réseau de parcs nationaux au Gabon<sup>1</sup>**

Sites	Superficie	Numéro du décret du 30 août 2002	Localisation	Particularité
AKANDA <sup>2</sup>	53 780	608	Estuaire	La plus grande concentration d'oiseaux migrants du Gabon
BIROUGOU	69.021	610	Ngounié, Ogooué-Lolo	Paysage de montagne, refuge forestier d'une grande richesse biologique
IVINDO	300.274	612	Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo	Eléphants, gorilles, grandioses chutes d'eaux de forêts
LOANGO <sup>3</sup>	155.224	613	Ogooué-Maritime	Eléphants, hippopotames, baleines à bosse

<sup>1</sup> Boukamba Mavandji (H), 2003, *Contribution à l'étude de la problématique économique de l'exploitation et de la préservation des forêts, Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Administrateur économique et financier*, Institut de l'Economie et des Finances, Libreville, 57 p.

<sup>2</sup> Parcs littoraux et marins

LOPE	491.291	607	Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Moyen-Ogooué	Grande concentration de mandrilles
MAYUMBA <sup>4</sup>	97.163	614	Nyanga	Premier site au monde pour la ponte de tortues-luths, concentration d'orques
MINKEBE	756.669	615	Woleu Ntem, Ogooué-Ivindo	Plus grand bloc forestier inhabité du Gabon
Mont de CRISTAL	119.636	611	Estuaire, Woleu Ntem	Zone de forêt la plus riche en espèces de plantes endémiques
MOUKALABA DOUDOU	449.548	616	Nyanga, Ogooué-Maritime	Les dernières populations de la faune de savane
MWAGNE	116.475	617	Ogooué-Ivindo	La plus grande clairière du Gabon
PLATEAUX BATEKE	204.854	609	Haut-Ogooué	Avifaune exceptionnellement riche
PONGARA <sup>5</sup>	92.969	618	Estuaire	Belles plages et abondantes mangroves
WAKA	106.938	619	Ngounié	Faibles profondeurs de 100 km de long en forêt

### **Les enjeux de gestion des parcs nationaux au Gabon**

Les enjeux majeurs sont de trois ordres : (1) économiques, (2) écologiques et scientifiques, (3) et sociaux.

#### *L'enjeu économique*

L'économie gabonaise est depuis le début des années 1970 dominée par l'exploitation du pétrole qui représente plus de 75 % des revenus d'exportation, 60 % des recettes budgétaires et environ 40 % du PIB courant. Cette situation de dépendance à une ressource au prix si volatile a quelque peu condamné l'économie du Gabon à vivre au rythme des fluctuations des cours du brut et en fonction des volumes d'exportation, eux-mêmes dépendants de la taille des gisements. A la lumière de ce qui précède, il devient évident que l'enjeu premier attendu de l'exploitation des parcs nationaux est la diversification et la restructuration du tissu économique gabonais de façon à contrebalancer la part relative du secteur pétrolier dans la richesse nationale en faisant émerger de nouveaux secteurs générateurs de revenus et en élargissant par la même occasion un marché de l'emploi de plus en plus étroit. De plus, l'émergence d'une filière d'écotourisme permettrait d'enrayer le déclin économique du monde rural causé par l'absence d'activités économiques et l'exode rural.

A l'instar de certains pays africains pour lesquels le tourisme en général, et l'écotourisme en particulier, contribue pour beaucoup au PIB, le Gabon, à travers son réseau de parcs, a l'opportunité de faire émerger une forte filière écotouristique. Celle-ci serait, en même temps que les secteurs bois et pêche industrialisés et le secteur environnement développé, une alternative au secteur pétrolier dont la contribution au budget national décroît au fil des années. Une étude des opportunités touristiques du parc national de Loango réalisée en 2003 donne les indications suivantes (Boukamba Mavandji, 2003).

**Tableau 2 : Simulation de fréquentation au parc national de Loango**

Statut	Droit d'accès / par jour (xi)	Nbre de touristes / jour pour le tourisme de vision (qi)	Nbre de touristes / jour pour la pêche sportive	Nbre de touristes / jour pour le tourisme scientifique	(xi* (qi1+qi2+qi3))
--------	-------------------------------	--	---	--	---------------------

<sup>3</sup> Parcs littoraux et marins

<sup>4</sup> Parcs littoraux et marins

<sup>5</sup> Parcs littoraux et marins.

<sup>6</sup> Source : Boukamba Mavandji (H), 2003, *Contribution à l'étude de la problématique économique de l'exploitation et de la préservation des forêts*, Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Administrateur Economique et Financier, Institut de l'Economie et des Finances, Libreville, 57 p.

		(q1)	(q2)	scientifique (q3)	
Etrangers non résid.	15 000 F.CFA	10	5	3	270 000 F.CFA
Etrangers résidents	7 500 F.CFA	15	10	6	232 5000 F.CFA
Nationaux	2 500 F.CFA	20	15	9	110 000 F.CFA
<b>Total</b>	<b>168 000 F.CFA</b>	<b>45</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>612 500 F.CFA</b>

Le présent tableau montre qu'il existe quand même des occasions de développement d'écotourisme aussi bien pour les opérateurs économiques privés que pour l'Etat. Bien que ces chiffres soient fictifs, ils n'ont pour but que de montrer que le chiffre d'affaires journalier d'un parc national avoisinerait les 600.000 F.CFA soit 18 millions de F.CFA par mois et 216 millions par an. Cependant, il faut extraire de cette somme tous les coûts de fonctionnement et ces coûts ne sont pas négligeables. Une estimation réalisée par le Ministère de l'Economie Forestière au début des années 1990 sur les coûts d'exploitation des aires protégées au Gabon avance un chiffre de 3 milliards de F.CFA par an. Ce chiffre montre que les coûts de gestion des aires protégées sont au dessus des royalties procurés par l'écotourisme.

Les préalables pour parvenir à concrétiser le fort potentiel économique des parcs passent par la mise en place de structures d'accueil et de moyens de communication adéquats, l'aménagement efficient des parcs, la formation des différents intervenants de la filière, la réforme de la politique d'entrée au Gabon, la réforme de la fiscalité des secteurs du tourisme et des transports, la mise en place d'un environnement législatif libéralisé favorable à la venue d'entrepreneurs non -gabonais et des opportunités de crédit favorables à l'émergence des privés gabonais avec un accent particulier sur la micro-finance.

#### *L'enjeu écologique et scientifique*

La superficie du Gabon est de 267.667 km<sup>2</sup> et la forêt couvre plus de 85 % de cette superficie. Plus du tiers de la forêt gabonaise reste dans un état primaire. La flore et la faune du Gabon sont extrêmement riches avec un taux d'endémisme élevé. Au point de vue floristique, on considère que ce pays est l'un des plus riches en nombre d'espèces par unité de surface de toute l'Afrique tropicale avec plus de 6.000 espèces d'arbres. La faune ne compte pas moins de 130 espèces de mammifères dont 19 espèces de primates avec d'importantes populations de grands primates. Tandis que la population d'éléphants est avec 60 000 individus environ l'une des plus importantes et stables d'Afrique. L'avifaune compte plus de 650 espèces d'oiseaux. La présence de nombreux reptiles et des différentes tortues marines contribue également à la richesse faunique du Gabon.

Cette énumération non exhaustive du potentiel du Gabon en terme de biodiversité impressionne et montre la dimension mondiale du patrimoine en présence, qui confère de facto au réseau de parcs gabonais un statut particulier avec un enjeu non négligeable en terme de conservation. L'enjeu écologique et scientifique est grand et de la façon dont il sera géré dépendra le futur économique voire social des parcs nationaux du Gabon.

#### *L'enjeu social*

L'enjeu social de la gestion des parcs est intimement lié au volet économique des parcs. L'exploitation et la mise en valeur des parcs vont entraîner d'importants changements sociaux tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En principe, les perspectives sont plutôt encourageantes et prometteuses mais il est important de prévenir des situations conflictuelles et d'anticiper des scénarii catastrophes. L'enjeu social se décline en deux volets, à savoir la création d'emplois engendrés par l'administration des parcs et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales vivant à l'intérieur ou à proximité des parcs.

La création des aires marines protégées en Afrique répond, non seulement, à un souci de conservation de la biodiversité des zones côtières, mais aussi à des considérations économiques. Les parcs littoraux créés en Afrique de l'Ouest et au Gabon auront un rôle à jouer de plus en plus grandissant dans le développement durable (maintien de bassins versants, préservation de la faune, catalyseur d'activités économiques telles le

tourisme de nature, etc.). Les programmes étudiés fournissent un cadre entièrement nouveau et concerté qui accorde aux investissements des donateurs une plus grande cohérence et davantage de visibilité. Des tels projets sont les bienvenues dans la mesure où ils sont développés au moment où les bailleurs de fonds veulent établir des partenariats clairs entre eux pour appuyer des priorités concertées en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources côtières.

### **Bibliographie**

- BOUKAMBA MAVANDJI (H), 2003, *Contribution à l'étude de la problématique économique de l'exploitation et de la préservation des forêts*. Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Administrateur Economique et Financier, IEF, Libreville, 54 p.
- CNPN, 2003, *Stratégie de mise en œuvre d'un réseau de Parcs Nationaux au Gabon*. Libreville, document de travail, 18 p.
- National Geographic Society, Wildlife Conservation Society, 2002, *Les parcs nationaux du Gabon: stratégie pour le troisième millénaire*. Libreville, Imprimerie Multipress.
- PNUE, 2002, *L'Avenir de l'Environnement en Afrique*. Rapport de Synthèse, Oxford, 21p.
- WHITE (L), EDWARDS (A), 2000, *Conservation en forêt pluviale africaine*. New York, Wildlife Conservation Society, 444 p.